



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
DFCPAJI_D2024_0298

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS POUR L'IMPLANTATION D'UNE BASE DE VIE

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Association des Papillons Blancs Roubaix-Tourcoing a acquis la parcelle CL 799 afin d'y construire un établissement à vocation médico-sociale ;

Considérant la demande de l'Association des Papillons Blancs Roubaix-Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'une parcelle afin d'y installer sa base vie de chantier ;

Considérant la nécessité de recourir à une convention de mise à disposition au profit de l'Association des Papillons Blancs Roubaix-Tourcoing afin de permettre l'installation de leur base vie de chantier,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée CL 798 d'une contenance de 1300m² sise 280 rue du Chêne Houpline à Tourcoing (59200) au profit de l'Association les Papillons Blancs Roubaix-Tourcoing, faisant élection de siège 339, rue du Chêne Houpline à Tourcoing (59200), dont le numéro de Siret est le 775 627 037 00267 et représentée par Madame Sabine Croux.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, dès signature de la convention jusqu'à l'achèvement des travaux. Toutefois, cette occupation ne saurait excéder deux ans.

ASOS VON A F

ASOS VON A F

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **14 NOV. 2024**

Madame Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le : **14 NOV. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **14 NOV. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_298 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 14/11/2024
Objet : Convention de mise à disposition - base de vie - papillons blancs

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 14/11/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0298 - Convention de mise _ disposition - Base de vie - papillons blancs.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241114-DAJI_D2024_298-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/11/2024

